

6 novembre 2012

12.165

Interpellation du groupe socialiste**Le DECS estime-t-il qu'il y a trop de libraires dans le canton?**

Le 4 septembre 2012, le secrétariat général du DECS faisait parvenir à un certain nombre d'institutions ayant vocation de bibliothèque un courrier les enjoignant, sous prétexte "d'utilisation rationnelle des deniers publics" à acheter leurs livres dans trois librairies avec lesquelles l'Etat a passé des contrats-cadres fixant des rabais entre 12 et 20%. Cette manière de faire est problématique sur plusieurs plans. D'abord, l'Etat introduit une distorsion discutable sur le marché du livre. Ensuite, l'Etat, au lieu de soutenir les librairies à l'heure où celles-ci vivent des temps compliqués, les pousse au contraire à la précarisation en leur demandant des rabais peu raisonnables. Enfin et en synthèse des deux premiers points, l'Etat pénalise sciemment des librairies qui ont toujours "joué le jeu", mais qui ont le tort de ne pouvoir proposer que 10% de rabais. Toutes les librairies sortent perdantes de cette concurrence: les premières se mettent en danger en pratiquant des prix trop bas, les secondes sont en difficulté parce qu'elles perdent une clientèle importante.

A partir de ce constat, voici nos questions:

- A quelles institutions le secrétariat du DECS a-t-il adressé ce courrier?
- Dans quelle mesure cette injonction revêt-elle une forme coercitive?
- Le Conseil d'Etat conçoit-il les problèmes éthiques et économiques qu'implique une telle démarche? Pense-t-il qu'il soit réellement judicieux de pousser les librairies à une concurrence effrénée en leur demandant de casser les prix, au risque de voir certaines d'entre elles disparaître?
- Le Conseil d'Etat entend-il poursuivre dans cette voie de l'appauvrissement culturel?

Signataires: T. Huguenin-Elie, F. Cuche, C. Fischer, S. Vuilleumier, J. Lebel Calame, C. Béguin et M. Béguelin.